

DECLARATION DE PIEGEAGE

Commune : Fleus sur Voie
 Je soussigné : Nom L. F. V. R. D. Prénom : René
 Adresse : 3 route nationale 80160
 Code postal : 80160 Commune : Fleus sur Voie

PROPRIETAIRE POSSESEUR FERMIER
 PRESIDENT DE LA SOCIETE PRIVEE DE
 PRESIDENT DE LA SOCIETE COMMUNALE DE Fleus sur Voie
 déclare, afin de réguler les prédateurs

PIEGER FAIRE PIEGER

Conformément, à l'Arrêté Ministériel du 29 Janvier 2007, au Décret N° 2012-402 de Mars 2012, aux arrêtés Ministériels et Préfectoraux listant les « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » ainsi que les modalités de destruction dans le Département

SUR MA PROPRIETE SUR LE TERRITOIRE DE CHASSE
 sis (e) sur la commune de : Fleus sur Voie

Utilisés (2)	Catégories et types de pièges	
X	CAT 1	Boites à fauves, chatières, belettières, pièges-cages, nasses, mues.
X	CAT 2	Pièges à œuf, à appât, pièges en X.
X	CAT 3	Collets avec arrêtoir.
X	CAT 4	Pièges à lacets.

(2) Mettre une croix dans la case correspondante
 Seront tendus sur la commune : de Fleus sur Voie
 Lieux-dits :
 Canton : Ailly sur Voie Arrondissement : Montdidier
 Par Mr ou Mme Jacques du Terke
 Adresse : 57 Route nationale
 Code postal : 80160 Commune : Fleus sur Voie
 N° d'agrément 80 / 2084
 Aide piégeur : Mr Jacques du Terke
 Mr Emmanuel du Terke

Cette déclaration est valable pour trois ans à partir de la date de signature du visa du Maire

Fait en Deux exemplaires *:
 A : Fleus sur Voie
 Le 7 Octobre 2023

Signature du déclarant


Visa du maire de la commune



*1^{er} exemplaire : Visé et conservé par Monsieur le Maire pour affichage
*2^e exemplaire : Visé et transmis par Monsieur le Maire au déclarant qui le portera en permanence sur lui afin de le présenter à toute demande des agents chargés de la police de la chasse